

SOCIETE ANONYME COURBET

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 862.000 €

Siège social : 58, avenue d'Iéna - 75116 Paris

552 108 540 RCS Paris

(ci-après désignée la « Société »)

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE DU 28 JUIN 2024

A titre ordinaire

- 1- Rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport sur les résolutions prises à titre extraordinaire ;
- 2- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- 3- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- 4- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- 5- Affectation et répartition du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- 6- Approbation des dépenses et charges engagées au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts (dites « dépenses somptuaires ») conformément à l'article 223 quater du même Code ;
- 7- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et, le cas échéant, des conventions y figurant ;
- 8- Constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société ;
- 9- Renouvellement des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant ;
- 10- Nomination de Monsieur Bradley TAYLOR en qualité d'administrateur ;

A titre extraordinaire

- 11- Modification du mode de détention des actions ;
- 12- Modification corrélative des statuts (article 11) ;
- 13- Modification de la date de clôture de l'exercice social du 30 juin au 31 décembre ;
- 14- Modification corrélative des statuts (article 6) ;
- 15- Modification de la dénomination sociale ;
- 16- Modification corrélative des statuts (article 2) ;
- 17- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

- 18- Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 257.825,49 euros par émission de 2.647.058 actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 3,40 euros, avec suppression de droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne dénommée ;
- 19- Augmentation de capital, sous condition suspensive, par incorporation de prime d'émission et élévation du pair des actions existantes ;
- 20- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne dénommée ;

A titre ordinaire

- 21- Pouvoirs pour les formalités légales.